

23.—Compte de profits et pertes des sociétés canadiennes et bénéfiques ou perte et autres recettes au Canada des sociétés britanniques et étrangères pratiquant les assurances incendie et générales en vertu d'une charte fédérale, 1960-1962.

Détail	1960	1961	1962
	\$	\$	\$
Compte de profits et pertes—Sociétés canadiennes (tous pays)			
Bénéfice d'exploitation	11,808,158	14,105,882	-2,662,163
<i>Plus:</i> Intérêts, dividendes et loyers.....	18,420,668	20,702,695	22,621,366
Reçu des actionnaires ¹	5,125,067	3,088,744	6,095,089
Plus-value marchande des placements.....	8,914,062	3,384,290	-405,394
Bénéfice sur la vente de placements.....	1,310,248	1,859,795	1,918,500
Bénéfices d'autres sources.....	3,509,976	1,651,028	2,108,658
<i>Moins:</i> Réduction comptable de placements.....	234,129	253,468	442,384
Dividendes aux assurés.....	2,278,764	3,343,001	3,980,564
Impôt sur le revenu.....	8,920,933	9,064,074	4,340,854
Pertes d'autres sources.....	9,560,299	8,094,145	6,299,762
Dividendes aux actionnaires.....	3,731,384	3,641,432	3,779,659
Bénéfice net	24,362,670	20,396,314	10,832,833
Bénéfice ou perte et autres recettes—Sociétés britanniques (au Canada)			
Bénéfice d'exploitation	4,180,420	5,637,944	-5,559,989
<i>Moins:</i> Dividendes aux assurés.....	—	15,767	—
Impôt sur le revenu.....	555,617	911,676	639,831
Solde créditeur ou débiteur net	3,624,803	4,710,501	-6,199,820
<i>Autres recettes</i>			
Intérêts, dividendes et loyers.....	8,486,465	9,541,432	10,385,663
Recettes diverses.....	702	1,088	18,971
Bénéfice ou perte et autres recettes—Sociétés étrangères (au Canada)			
Bénéfice d'exploitation	18,723,696	21,837,379	15,508,319
<i>Moins:</i> Dividendes aux assurés et autres.....	5,105,842	6,151,328	5,747,684
Impôt sur le revenu.....	5,392,510	5,016,802	3,257,199
Solde créditeur ou débiteur net	8,225,344	10,669,249	6,503,436
<i>Autres recettes</i>			
Intérêts, dividendes et loyers.....	15,830,330	17,382,442	18,350,053
Recettes diverses.....	68,417	180,686	197,444

¹ Depuis 1960, comprend les transferts à (ou de) l'assurance-vie.

Section 3.—Assurances fédérales et provinciales

Assurances fédérales

Depuis plus de cinquante ans, le gouvernement fédéral assure un service de rentes établi pour aider les Canadiens à pourvoir à leurs vieux jours; le service est décrit ci-dessous. De plus, divers régimes d'assurance ont été institués ces dernières années par le gouvernement fédéral seul ou de concert avec les gouvernements provinciaux. On puiera les renseignements sur l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, l'assurance des anciens combattants, l'assurance des crédits à l'exportation, etc., dans les chapitres du Travail, de la Santé et du Bien-être, du Commerce extérieur, etc.